

Bienvenue à notre prochain numéro du Bulletin RCRI.

Dans ce numéro, l'objectif de votre Conseil Fiduciaire RCRI est de mettre en évidence le processus du régime RCRI.

SOUSSION DE VOTRE DEMANDE DE RÉCLAMATION RCRI ET/OU MISE À JOUR MÉDICALE

Afin d'accélérer l'évaluation de votre demande de règlement du RCRI, nous vous encourageons à envoyer vos formulaires de demande de règlement du RCRI dûment remplis à notre Administrateur de régime, Canadian Benefits, par courriel à GIDIP@canben.com.

Vous seriez normalement contacté par votre administrateur de régime dans les 7 premiers jours - si pour une raison quelconque vous n'avez pas été contacté, veuillez le contacter aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Une documentation complète est requise pour le traitement par l'administrateur du régime et comprend trois déclarations de réclamation :

- 1) Déclaration du promoteur de régime remplie par Air Canada*
- 2) Déclaration du participant
- 3) Déclaration du médecin traitant

Une fois qu'un dossier de réclamation complet est reçu, votre réclamation commencera l'évaluation par votre gestionnaire de cas.

*Dernièrement, l'administrateur du régime a connu un certain nombre de retards dans la réception des déclarations du promoteur du régime de l'employeur. Cela peut, et c'est souvent le cas, retarder votre demande.

FORMULAIRES DE RÉCLAMATION RCRI REQUIS PAR LES MEMBRES

Lorsque vous soumettez votre réclamation RCRI, veuillez-vous assurer que tous les formulaires de réclamation sont bien remplis. Les deux formulaires de réclamation RCRI devant être remplis par vous, le Membre, comprennent :

- 1) La déclaration du participant et,
- 2) La déclaration du médecin traitant.

Déclaration du participant

- Assurez-vous que votre numéro d'employé correct est fourni avec la date de naissance. Votre numéro d'employé apparaît sur votre relevé de paie.
- Fournissez vos coordonnées actuelles :
 - o Numéro(s) de téléphone
 - o Adresse postale
 - o Courriel
- Dans le cadre du contrat d'assurance, tous les autres revenus ou avantages doivent être déclarés.
- Veuillez-vous assurer que la section 6) Attestation est signée. Votre signature confirme que les informations fournies sont correctes, autorise l'assureur à accéder aux informations médicales et est requis pour le traitement de votre réclamation.

- P. 5. L'autorisation devrait être remplie avec les informations de virement automatique. Sans informations sur votre banque, le paiement ne peut pas vous être versé.

Déclaration du médecin traitant

- Veuillez signer et dater l'autorisation du patient.
- La section A) Antécédents, est destinée à votre médecin traitant pour inclure toutes les dates de traitement et de suivies liées à votre absence du travail et à votre condition.
- Section B) Diagnostic, fournit des détails sur la condition invalidante, y compris les complications, les symptômes et la gravité. Pour faciliter l'évaluation, la section B) parti (d) demande des copies des notes de consultation, et des rapports d'épreuve ou investigation. Le RCRI étant une prestation de remplacement du revenu médicalement soutenue, une preuve médicale est requise pour étayer votre demande.
- La section 3) Traitement, est nécessaire pour comprendre votre traitement actuel, votre réponse et les prochaines étapes du traitement. Les membres doivent recevoir des soins actifs et un traitement approprié et continu pour que les prestations continuent.
- Sections 4-6), votre médecin traitant décrira comment la condition invalidante affecte votre capacité à fonctionner. Votre gestionnaire de cas évalue votre demande en fonction des renseignements médicaux fournis et le la façon dont votre invalidité affecte votre capacité à exercer les fonctions de votre propre occupation, selon la définition d'invalidité énoncée dans la police collective 71405.
- Section 7), Le médecin traitant qui complète les informations de la déclaration doit la signer et la dater une fois remplie.

Les demandes tardives et la frustration des membres sont généralement causées par des formulaires incomplets. Porter une attention particulière à ce qui précède minimisera les retards dans le traitement de votre réclamation.

VOTRE CONSEIL FIDUCIAIRE RCRI

Sophia Michailidis
Chairperson (Eastern Region)

Ross McConkey
Secretary/Treasurer
(Pacific Region)

Terry Carlucci
Trustee (Central Region)

Martin Melanson
Trustee (Atlantic Region)

Astrid Metzler
Trustee (Western Region)

Administration: Canadian Benefits Consulting Group

Téléphone: 416-488-7755

Sans frais: 1-800-268-0285

Télécopieur: 416-488-7774

Courriel: GIDIP@canben.com